Observatoire national interministériel de sécurité routière

Le 3 juillet 2012

Base de données accidents sur 6 années avec informations de géolocalisation

Cette base est extraite du fichier national des accidents corporels de la circulation, dit « Fichier BAAC¹ », administré par l'ONISR. Pour chaque accident corporel (soit un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule et ayant fait au moins une victime ayant nécessité des soins²), les saisies d'information sont effectuées par l'unité des forces de l'ordre (police, gendarmerie, etc.) qui est intervenue sur le lieu de l'accident.

La base répertorie l'intégralité des accidents corporels de la circulation intervenus de <u>2006 à 2011</u> en France (4 DOM inclus, à savoir Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion), avec leur description simplifiée (plus un indice de gravité – défini plus loin). Cela inclue toutes les informations de localisation disponibles dans le Fichier BAAC, telles qu'elles y sont renseignées ainsi que les informations concernant les véhicules et leurs victimes.

Cette base comporte 454 372 accidents (440 695 pour la métropole et 13 677 pour les DOM) et 775 422 véhicules présents dans les accidents (751 831 pour la métropole et 23 591 pour les DOM).

Elle est notablement plus détaillée que la base de données 2005-2010 postée précédemment sur Etalab (à l'automne 2011). On a opéré un glissement d'une année, les données BAAC définitives de l'année 2011 étant disponibles

SPECIFICATIONS DE LA BASE

Cette base de données, comprenant 2 fichiers distincts est au format csv.

Dans le fichiers désigné comme « fichier Etalab Accidents », les accidents sont classés par ordre croissant d'indice de gravité (notion définie plus loin), puis par départements.

Pour chaque accident, est indiqué le nombre de tués, de blessés légers, de blessés hospitalisés et d'usagers indemnes impliqués. Le fichier donne également de nombreuses informations relatives aux circonstances ou au contexte de l'accident, y compris des données relatives à l'infrastructure routière et au lieu de l'accident. S'il s'agit d'un carrefour (ce qui est signalé), la voie décrite est la voie de la catégorie la plus élevée.

Les véhicules impliqués dans l'accident sont décrits dans un second fichier (désigné plus loin comme fichier Etalab Véhicules). Ils sont associés à leur accident par un numéro d'accident (Cf. « NUMAC » ci-dessous). Cette numérotation des accidents est unique et exclusive à cette base de données (elle ne provient pas du Fichier BAAC).

Attention : les accidents ne sont pas tous géolocalisés de façon précise à travers les informations disponibles dans le Fichier BAAC et restituées ici. A minima, seule la commune de l'accident est fournie.

¹ selon une ancienne dénomination : « Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels » (BAAC).

² Les définitions exactes, ainsi que tous détails utiles sur la constitution et la gestion du Fichier des accidents figurent en annexe au Bilan annuel de la sécurité routière établi par l'ONISR, également disponible via Etalab ainsi que sur les pages Web de l'ONISR.

Un accident peut ainsi être géolocalisé de plusieurs façons :

- adresse partielle non normalisée (champ adr)
- · coordonnées gps
- numéro de la route, PR de rattachement et distance curviligne à ce PR³
- adresse complète et normalisée (champs type de numéro numéro distance en mètres depuis adresse - libelle de la voie - code rivoli)

Voici la liste complète des champs avec le détail de leur contenu :

Fichier ETALAB ACCIDENTS

NUMAC

Identifiant de l'accident

Org

Organisme

- 1 Gendarmerie
- 2 Préfecture de Police de Paris
- 3 C.R.S.
- 4 P.A.F.
- 5 Sécurité publique

Lum

Lumière

- 1 Plein jour
- 2 Crépuscule ou aube
- 3 Nuit sans éclairage public
- 4 Nuit avec éclairage public non allumé
- 5 Nuit avec éclairage public allumé

Agg

Localisation par rapport à l'agglomération

- 1 Hors agglomération
- 2 Agglomération de moins de 2 000 habitants
- 3 Agglomération entre 2 000 habitants et 5 000 habitants
- 4 Agglomération entre 5 000 habitants et 10 000 habitants
- 5 Agglomération entre 10 000 habitants et 20 000 habitants
- 6 Agglomération entre 20 000 habitants et 50 000 habitants 7 Agglomération entre 50 000 habitants et 100 000 habitants
- 8 Agglomération entre 100 000 habitants et 300 000 habitants
- 9 Agglomération de plus de 300 000 habitants

Int

Intersection

- 1 Hors intersection
- 2 Intersection en X
- 3 Intersection en T
- 4 Intersection en Y
- 5 Intersection à plus de 4 branches
- 6 Giratoire
- 7 Place
- 8 Passage à niveau
- 9 Autre intersection

Atm

Conditions atmosphériques

³ PR = point de référence, substitut du PK (point kilométrique), utilisé pour le bornage routier.

- 1 Normale
- 2 Pluie légère
- 3 Pluie forte
- 4 Neige grêle
- 5 Brouillard fumée
- 6 Vent fort tempête
- 7 Temps éblouissant
- 8 Temps couvert
- 9 Autre

Col

Type de collision

- 1 Deux véhicules frontale
- 2 Deux véhicules par l'arrière
- 3 Deux véhicules par le coté
- 4 Trois véhicules et plus en chaîne
- 5 Trois véhicules et plus collisions multiples
- 6 Autre collision
- 7 Sans collision

Adr

Adresse sommaire non normalisée (en principe inutile si l'adresse normalisée est correctement renseignée, voir plus loin)

Dep

Code INSEE du département suivi d'un 0 (sauf 02A et 02B) – métropole et 4 DOM comme indiqué plus haut.

Com

Code INSEE de la commune.

Gps

1 caractère indiquant la zone :

M = Métropole

A = Antilles (Martinique ou Guadeloupe)

G = Guyane

R = Réunion

Lat

Latitude

Long

Longitude

Catr

Catégorie de route :

- 1 Autoroute
- 2 Route Nationale
- 3 Route Départementale
- 4 Voie Communale
- 5 Hors réseau public
- 6 Parc de stationnement ouvert à la circulation publique
- 9 autre

Voie

Numéro de la route

V1

Indice numérique du numéro de route (exemple : 2 bis, 3 ter etc)

V2

Indice alphanumérique de la route

PR

Numéro du PR de rattachement (numéro de la borne amont)

PR₁

Distance en mètres au PR (par rapport à la borne amont)

Infra

Aménagement - Infrastructure :

- 1 Souterrain tunnel
- 2 Pont autopont
- 3 Bretelle d'échangeur ou de raccordement
- 4 Voie ferrée
- 5 Carrefour aménagé
- 6 Zone piétonne
- 7 Zone de péage

Situ

Situation de l'accident :

- 1 Sur chaussée
- 2 Sur bande d'arrêt d'urgence
- 3 Sur accotement
- 4 Sur trottoir
- 5 Sur piste cyclable

Circ

Régime de circulation :

- 1 A sens unique
- 2 Bidirectionnelle
- 3 A chaussées séparées
- 4 Avec voies d'affectation variable

Nbv

Nombre total de voies de circulation

Vosp

Voie spéciale :

- 1 Piste cyclable
- 2 Bande cyclable
- 3 Voie réservée

Prof

Profil en long:

- 1 Plat
- 2 Pente
- 3 Sommet de côte
- 4- Bas de côte

Plan

Tracé en plan:

- 1 Partie rectiligne
- 2 En courbe à gauche
- 3 En courbe à droite
- 4- En « S »

Ttue

Nombre de personnes tuées dans l'accident

Tbg

Nombre de blessés hospitalisés ("blessés graves") dans l'accident

Tbl

Nombre de blessés légers dans l'accident

Tindm

Nombre de personnes indemnes dans l'accident

Type numero

- 0 Numéro non renseigné
- 1 Adresse postale
- 2 Candélabre (quand on se rattache à un candélabre répertorié dans une base de données urbaine)
- 9 Autre

Numero

Numéro de l'adresse ou du candélabre. Peut contenir bis, ter...

Distancemetre

Distance au numéro, blancs si non renseigné

Libellevoie

Libellé de la voie

Coderivoli

code rivoli (Cf. cadastre)

Grav

Indice de gravité de l'accident. Calculé selon le coût normalisé des atteintes aux victimes (intervenant dans le calcul annuel du coût pour la Nation de l'insécurité routière), en proportion des valeurs tutélaires misses à jour pour l'année 2011 (chaque tué est ainsi valorisé à hauteur de 100 points d'indice, chaque hospitalisé à hauteur de 10,8, chaque blessé léger à hauteur de 0,44).

Fichier ETALAB VEHICULES

NUMAC

Identifiant de l'accident identique à celui du fichier « etalab accidents » repris pour chacun des véhicules décrits impliqués dans l'accident

CATV

Catégorie du véhicule :

- 01 Bicyclette
- 02 Cyclomoteur <50cm3
- 03 Voiturette (Quadricycle à moteur carrossé) (anciennement "voiturette ou tricycle à moteur")
- 04 Référence plus utilisée depuis 2006 (scooter immatriculé)
- 05 Référence plus utilisée depuis 2006 (motocyclette)
- 06 Référence plus utilisée depuis 2006 (side-car)
- 07 VL seul
- 08 Catégorie plus utilisée (VL + caravane)
- 09 Catégorie plus utilisée (VL + remorque)
- 10 VU seul 1,5T <= PTAC <= 3,5T avec ou sans remorque (anciennement VU seul 1,5T <= PTAC <= 3,5T)
- 11 Référence plus utilisée depuis 2006 (VU (10) + caravane)
- 12 Référence plus utilisée depuis 2006 (VU (10) + remorque)
- 13 PL seul 3,5T <PTCA <= 7,5T
- 14 PL seul > 7,5T
- 15 PL > 3,5T + remorque
- 16 Tracteur routier seul
- 17 Tracteur routier + semi-remorque
- 18 Référence plus utilisée depuis 2006 (transport en commun)
- 19 Référence plus utilisée depuis 2006 (tramway)
- 20 Engin spécial
- 21 Tracteur agricole
- 30 Scooter < 50 cm3
- 31 Motocyclette > 50 cm³ et <= 125 cm³
- 32 Scooter > 50 cm3 et <= 125 cm3
- 33 Motocyclette > 125 cm³
- 34 Scooter > 125 cm³
- 35 Quad léger <= 50 cm³ (Quadricycle à moteur non carrossé)
- 36 Quad lourd > 50 cm³ (Quadricycle à moteur non carrossé)
- 37 Autobus
- 38 Autocar
- 39 Train
- 40 Tramway
- 99 Autre véhicule

Anmc

Année de première mise en circulation du véhicule

Momc

Mois de l'année de première mise en circulation du véhicule

App

Appartenance du véhicule :

- 1 Conducteur 2 Véhicule volé 3 Propriétaire consentant
- 4 Administration 5 Entreprise

Vsp Affectation spécialisée du véhicule :

- 1 Taxi
- 2 Ambulance
- 3 Pompier
- 4 Police Gendarmerie
- 5 Transport scolaire
- 6 Matières dangereuses
- 7 Autre

Ass

Assurance:

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Non présentation

Tuev

Nombre de tués dans le véhicule

Nombre de blessés hospitalisés dans le véhicule

Nombre de blessés légers dans le véhicule

Indv

Nombre d'indemnes dans le véhicule